



Règlement de l' épreuve

« 6 H Vtt de la Louvijouanne »

Dimanche 14 Octobre 2018

1-Date et Lieu de l'épreuve

L'épreuve se déroule le Dimanche 14 Octobre 2018 sur le site « le bois » de l'Orbière parc activité nature à Forcé 53210. Cette manifestation vtt est organisée par l'association Vtt Louvigné 53. C'est une épreuve d'endurance en solo ou en relais par équipe de 2, 3 ou 4 participants

2-Durée de l'épreuve et parcours

L'épreuve consiste pour chaque équipe à parcourir le plus grand nombre de tours et la plus grande distance sur un circuit d'environ 4km200. Cette épreuve se déroule sur 6h. Le départ est donné à 10h00 pour une arrivée à 16h00(+ dernier tour entamé). L'organisation se doit le droit de modifier l'heure du départ en fonction des impondérables (météo, problème techniques ...). Les 6 H vtt de la Louvijouanne se dérouleront sur le site exceptionnel « le bois », un tracé ludique et technique avec des phases de récupération, un parcours accessible à tous sportifs confirmés ou débutants. Le parcours sera entièrement balisé fermé et sécurisé, et ouvert au public.

3-Chronologie de l'épreuve

Dimanche 14 Octobre 2018

7h00 à 9h15	accueil des participants sur le bivouac et retrait des dossards (attention toute l'équipe doit être présente pour le retrait des dossards)
8h00 à 9h15	reconnaissance possible du parcours
9h15 à 9h30	fermeture du parcours
9h30	Consignes/ sécurité de course et mise en place des équipes
10h00	départ de la course
16h00	fin de la course
16h45	remise des récompenses
17h30	verre de l'amitié et de clôture
18h30	fermeture du site (chaque participant laissera son emplacement propre)

4-L'organisation

L'association Louvigné VTT prend en charge toute l'organisation de l'épreuve.
Le repas du midi reste à la charge de chaque participant, il vous sera possible de vous restaurer sur place à des prix très attractifs.
Le pointage est effectué par l'association Louvigné VTT

5-Inscriptions et participants

Les inscriptions sont ouvertes à partir du 15 Février 2018 et se clôtureront le 30 Septembre (cachet de la poste faisant foi).

Les dossiers d'inscriptions sont pris dans l'ordre d'arrivée de ceux-ci pour la zone départ. Attention les inscriptions sont limitées en nombre.

A compter du 30 juin 2018 une majoration sera appliquée, le tarif passera donc à 17€.

Cette épreuve est ouverte à tous vététistes majeurs licenciés ou non licenciés.

Pour les mineurs :

Age minimum : 16 ans à la date du jour de départ de l'épreuve plus accord parental obligatoire pour les mineurs rédigé en lettre manuscrite et signé. L'organisation décline toute responsabilité envers les mineurs, **les mineurs sont donc sous la responsabilité des parents**. La présence de majeurs accompagnateurs durant la journée du 14 octobre 2018 est obligatoire pour une équipe de mineurs. La seule responsabilité retenue est celle engagée vis-à-vis de la course et de l'organisation au même titre que des majeurs. L'organisation se réserve le droit de prendre des décisions concernant une équipe de mineurs, si après vérification, aucun accompagnateur n'est présent pour le bon déroulement de l'équipe (cause de mise hors course).

Seuls les bulletins d'inscription complets sont pris en compte :

- nom, prénom, date de naissance de tous les équipiers
- chèque à l'ordre de l'Association Louvigné VTT 53
- Copies de licences FFC ou UFOLEP (vtt ou cycle) ou un certificat médical de moins de 6 mois portant la mention VTT en compétition à la date de l'inscription autorisant la pratique du vtt.
- L'autorisation parentale écrite si nécessaire.

Les inscriptions sont à envoyer à l'adresse suivante :

Mr Boulay Manuel Chemin des roseaux 53170 Bazougers.

Tout dossier incomplet se verra refusé par l'organisation. Les inscriptions en catégorie solo sont limitées à 10 participants. Une fois cette catégorie complète, les dossiers suivants se verront donc refusés par l'organisation. Les dossiers incomplets ou après désistement d'une équipe ne sont pas renvoyés mais détruits par l'organisation.

A noter : une fois votre inscription prise en compte, vous recevrez dans un délai de 15 jours maximum un mail de confirmation.

Frais d'inscription

Les frais d'inscription s'élèvent à :

- 15 € par participants (par chèque à l'ordre de ALVTT LOUVIGNE 53)

A partir du 30 Juin il sera appliqué une majoration de 2€. le tarif passera donc à 17 €.

Les inscriptions seront terminées le 10 Octobre 2018, et il n'y aura aucunes inscriptions sur place possible.

Si une équipe se désiste après le 30 Juin 2018, la totalité des frais d'engagement sera conservée par l'organisation. Tout désistement doit être communiqué à l'organisation par lettre recommandée avec accusé de réception.

6-Accueil et bivouac des équipes

L'accueil et les vérifications administratives seront réalisés sur le site « le Bois » à partir de 7h00 le dimanche 14 Octobre 2018, jour du départ de l'épreuve.

Il est obligatoire que tous les participants émergent la feuille d'enregistrement (accord sur l'organisation et son règlement).

Les bivouacs sont attribués de façon aléatoire (en fonction des conditions climatiques il sera admis 1 véhicule au maximum pour une équipe).

Emplacement camping-car possible sur demande.

Les équipes ont un emplacement qui leur est réservé.

Des toilettes sont à disposition.

Pas de point électrique sur les bivouacs.

Pas de point de vidange prévu pour les campings cars. Il est interdit de vidanger sur le site.

Des poubelles seront situées proche des bivouacs.

Un parking coureur est situé proche des bivouacs.

Aucun véhicule ne doit circuler dans l'enceinte du bivouac . (Causes de mises hors course).

Feux, barbecues, groupes électrogènes et matériels bruyants sont interdits. Les emplacements devront être libérés et nettoyés pour le dimanche 14 Octobre 2018 à 18 heures au plus tard. Chaque équipe doit entreposer ses déchets dans des sacs poubelle .Ces sacs devront être déposés dans les containers mis à disposition.

7- Annulation de l'épreuve

En cas d'annulation de l'épreuve (cas de force majeure), le remboursement de l'inscription sera effectué en partie. Un pourcentage de 50% du montant de l'inscription sera conservé par l'organisation. Aucun recours ne pourra être exercé contre l'association Louvigné vtt.

En cas de nécessité d'interrompre l'épreuve, le classement sera établi à partir des pointages effectués jusqu'à la dernière heure précédant la décision d'interrompre la course.

Aucun recours ne pourra être exercé contre l'organisation.

8-Responsabilité – Assurances

L'organisation décline toutes responsabilités :

- en cas d'accident ou de défaillance due à un mauvais état de santé
- en cas d'accident provoqué par un non-respect des consignes de sécurité
- en cas de vol ou de perte d'objets ou détérioration bivouac ou véhicule ainsi que VTT.
- L'association informe les participants à la manifestation des 6h vtt qu'il est de leur intérêt de posséder à titre personnel une assurance individuelle accident qui les

couvrira en cas de dommages causés par eux, c'est-à-dire lors d'une chute dans laquelle aucun tiers ne pourrait être considéré comme responsable.

- Toute chute d'un concurrent pendant l'épreuve entraînant des dégradations de son matériel ne pourrait entraîner des poursuites à l'encontre de l'organisateur l'Association Louvigné vtt et le Parc Activité de Forcé.
- Chaque participant doit être couvert par une assurance responsabilité civile personnelle et sera responsable des dommages ou accidents dont il serait l'auteur.

9- Règlement de la course

Les relais s'effectuent uniquement dans la zone prévue à cet effet. Ils sont matérialisés par le passage du témoin d'un coureur à l'autre.

Le pointage sera réalisé juste avant la zone relais.

Le témoin doit rester visible des commissaires de course en permanence.

Les relais effectués hors zone seront pénalisés de 2 tours.

Le nombre de tours effectués entre chaque relais est libre.

Il est impératif d'effectuer le parcours avec son vélo (dessus, en le poussant ou en le portant).

Le parcours doit être effectué en entier même en cas de panne.

Seule l'assistance mécanique entre participants sera autorisée. L'assistance extérieure (spectateur, mécanicien, etc...) sera interdite sur le circuit.

Tout contrevenant se sera pénalisé de 2 tours.

Classements : Général, catégorie de 4, catégorie de 3, Solo, Duo.

Ces classements se font sur le plus grand nombre de tours effectués durant les 6h. Un témoin de relais est attribué par équipe

Aucun relais ne doit être effectué hors de la zone prévue à cet effet

Aucun changement de co-équipier n'est accepté durant un tour entamé.

Tout tour entamé devra être terminé dans le sens de la course, valable pour la casse mécanique, crevaisons, etc...

Des contrôles inopinés seront effectués par l'organisation sur le parcours. Tout contrevenant à ce règlement, toute tricherie constatée (coupe de parcours, assistance extérieure, comportement antisportif ou dangereux vis-à-vis des autres concurrents entraînera automatiquement la mise hors –course de toute l'équipe incriminée.

Chaque participant se doit de respecter le code de la route.

Équipement obligatoire :

Un casque (dès le départ! Mais également pour la reconnaissance).

VTT 26, 27.5 ou 29 pouces (tandem interdit).

Vélo à assistance électrique interdit.

De la bonne humeur !

Accident : en cas de chute et/ou blessure, le témoin se doit de prévenir l'organisation durant le parcours (aux commissaires placés sur le circuit) et/ou à l'organisation à son arrivée.

A partir du dépôt de l'inscription et acceptation par l'organisation, ce présent règlement est accepté par les coureurs.

A noter : Vous êtes en autonomie complète. L'organisation dégage toute responsabilité en cas d'oubli de passage de témoin de pointage. Les tours effectués sans le témoin de passage ne seront pas comptabilisés.

10- Causes de mise hors course

- Tout concurrent, ayant pris le relais, surpris hors circuit durant la course
- Le changement de vélo sur un tour entamé.
- Le changement de co-équipier par une tierce personne ou co-équipier durant un tour entamé.
- Le non-respect de consignes de sécurité et de ce présent règlement
- Absence de la plaque de cadre sur le guidon et du casque dès le départ
- Tout concurrent circulant en sens inverse
- Tout acte de vandalisme ou attitude déloyale envers un coureur ou l'organisation
- Tout autre événement que l'organisation jugera important
- Tous propos ou tenues incorrectes envers les membres de l'Association Louvigné VTT 53 et l'équipe du Parc Activité Nature ou les commissaires présents sur le parcours ainsi que les visiteurs.

11- Droit à l'image

Photos et vidéos sont effectuées le jour de l'épreuve des 6h VTT. Leur consentement à la diffusion de l'image est donc présumé, sauf opposition écrite de leur part.

A l'issue de l'épreuve, photos et vidéos sont publiées sur le site internet du Club L'association Louvigné VTT 53 et le site communautaire de Facebook.

12- Acceptation du présent règlement

Le présent règlement est considéré comme implicitement accepté par les participants à partir du moment où leur dossier d'inscription est accepté par l'organisation.

L'organisation se réserve le droit de modifier le présent règlement à n'importe quel moment.

De plus chaque concurrent s'inscrivant à cette manifestation, renonce expressément à quelques poursuites (pénale, civile ou autre) que ce soient contre l'Association Louvigné VTT 53 et ses membres et l'équipe du Parc Activité Nature.

Règlement mis à jour le 22/02/2018.